

## **QUI EST CONCERNE PAR LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI) ?**

Les jeunes (11-17 ans) qui souhaitent **s'inscrire aux activités de loisirs jeunesse** (accueils de loisirs du mercredi après midi, vacances, séjours, chantiers jeunes, ...) appartenant aux catégories suivantes :

- les futurs sixièmes et les futures secondes
- les nouveaux arrivants sur la commune
- les jeunes qui souhaitent s'inscrire pour la première fois

Un DUI doit être complété pour chaque jeune de la famille.

**Le DUI est un document pdf modifiable. Complétez le électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>**

## **QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE AU DUI ?**

- une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom du jeune)
- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde.
- en cas de garde alternée, fournir obligatoirement un planning pour la facturation des activités
- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois

**Un exemplaire des justificatifs par famille est suffisant.** Attention ! Vous devez impérativement vous munir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

## **EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE**

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde du jeune, ...)
- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse
- Changement de domiciliation bancaire en cas de prélèvement automatique : fournir un nouveau relevé d'identité bancaire et un nouveau mandat de prélèvement SEPA.
- Changement de coordonnées téléphoniques: contactez le Service Enfance-Jeunesse au 05.62.13.21.80

## **QUAND ET OU LE RETOURNER ?**

Il doit être ramené dûment complété, signé et accompagné des justificatifs demandés

**au guichet Familles du 11 mars au 17 mai 2019.**

**Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) ne pourra être traité.**

## **QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER ?**

**LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE** - Enfance - Tél.: 05.62.13.21.80 / Jeunesse - Tél.: 05.62.13.21.83

Renseignements Administratifs des Accueils de Loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91

Le service est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h - Le mercredi de 7h30 à 18h

**HUB LEO Le Quai** - Tél.: 05.34.52.89.91 / Courriel: [hub.tournefeuille@leolagrange.org](mailto:hub.tournefeuille@leolagrange.org)

**LE GUICHET FAMILLES** - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : [guichet@mairie-tournefeuille.fr](mailto:guichet@mairie-tournefeuille.fr)

Le service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 - Le vendredi de 8h30 à 12h30